

Adhésion à association L'Agrion de l'Oise

Date de convocation :

24.09.2025

Date d'affichage

24.09.2025

N°25-2025

Membres élus : 15

Présents : 15

Abstention : 0

Pour : 15 – Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame Nathalie VARLET, Monsieur Christian TRIN, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Patrick NODO, Madame Marine FILIPIDIS, Madame Sandrine FASSI, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Maud LETURQUE, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Sébastien GOUSSET, Monsieur Kévin CLEROY, Monsieur Mikaël JEAN, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Eric MANESSE

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian TRIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'association L'Agrion de l'Oise,
Considérant que l'adhésion implique le versement d'une cotisation annuelle de 120 euros

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide l'adhésion de la commune de Saint Vaast les Mello à l'association L'Agrion de l'Oise
Approuve le versement de la cotisation annuelle de 120 euros

Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 06.10.2025

Le Maire,

Nathalie VARLET

